



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



COLLEGE PAUL ELUARD
49350 GENNES VAL DE LOIRE

REGLEMENT DE LA CONSULTATION ET DU CAHIER DES CHARGES DES CLAUSES PARTICULIERES

Marché passé en procédure adaptée, article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**CONSULTATION RELATIVE AUX PRESTATIONS DE TRANSPORT, D'HEBERGEMENT,
D'ANIMATIONS ET/OU VISITES POUR:**

Séjour culturel en PROVENCE dans la région d'Arles du 05 mai au 10 mai 2019

Marché n° 01/2019

Date et heure limites de réception des offres
30 novembre 2018 à 16h00
MAPA 01/2019

Ce dossier est constitué de :
Règlement de consultation et Cahier des charges des clauses particulières
Acte d'engagement : page 6
Déclaration du candidat page 7

1 - Identification de la personne publique qui passe le marché :

Pouvoir adjudicateur du marché : Monsieur Frédéric GOMBERT, Principal

Personne responsable de l'exécution du marché : M. Vincent VIDAL, Adjoint gestionnaire

Comptable assignataire des paiements : M. Xavier GENTE, Agent Comptable

2 – Objet de la consultation :

Le présent marché de service a pour objet le transport, l'hébergement, l'animation et/ou les visites, des 52 élèves et de leurs 5 accompagnateurs [*aucune gratuité n'est autorisée pour les 5 accompagnateurs*] dans le cadre d'un séjour scolaire en PROVENCE pour :

COLLEGE PAUL ELUARD
7 RUE DU COLLEGE
GENNES
49350 GENNES VAL DE LOIRE
Téléphone : 02.41.51.80.52

Mél. : gestionnaire.0491261e@ac-nantes.fr

La date et l'heure limite de remise des offres est fixée au **Vendredi 30 novembre 2018 à 16h00 – terme de rigueur**. Le Collège se réserve le droit de ne pas donner suite à la présente consultation.

3 – Durée du marché

Le délai d'exécution du présent marché est fixé aux dates suivantes :

du Dimanche 05/05/2019 départ le soir au vendredi 10/05/2019 retour le matin

Prise en charge des élèves et accompagnateurs au collège Paul Eluard pour un retour au même lieu

La réponse à la consultation vaut acceptation de ces délais.

4 – Un seul lot :

Ce marché propose un seul lot pour la totalité des transports, visites, hébergement et repas.

5 – Contenu et forme des prix

5.1. Forme des prix

Le marché est traité à prix forfaitaires. Le détail des prix pourra apparaître sur le bordereau de décomposition du prix global et forfaitaire joint au devis.

5.2. Contenu des prix

Le prix indiqué de l'offre est un prix global TTC, ferme et définitif, comprenant à minima l'ensemble des prestations demandées avec leur coût unitaire par personne et le coût global pour le groupe. Le coût unitaire par participant est également souhaité en cas de modifications des effectifs à la baisse dans une fourchette de moins 5/6 participants. Les prix sont réputés comprendre toutes les autres charges fiscales, parafiscales, taxes et autres afférentes aux prestations.

Si certaines prestations restent à la charge des accompagnateurs, celles-ci devront être précisées dans leur définition, leur coût et la raison qui oblige le prestataire à ne pas proposer la prestation. Par ailleurs, aucune carte de paiement ne sera fournie aux accompagnateurs du voyage. Le prix comprend notamment l'assurance responsabilité civile et l'assurance en cas d'annulation totale du groupe liée à une épidémie, un attentat ou acte terrorisme à destination, une interdiction de voyager émise par les autorités gouvernementales et administratives.

6 – Régime des prix

Les prix sont fermes et non actualisables.

7 – Variantes et options

Des variantes ou options peuvent être proposées par le prestataire à la condition qu'elles soient détaillées et chiffrées séparément par rapport à la définition des prestations de base.

8 – Règlement des prix

Le paiement s'effectuera en euro. Les factures, établies en un exemplaire au nom du titulaire et accompagnées des coordonnées bancaires (IBAN et BIC) devront être adressées au :

Collège Paul ELUARD
7 Rue du Collège

49350 GENNES VAL DE LOIRE

Les paiements seront effectués par mandats administratifs.

9 – Avances et retenues

Conformément aux articles L211-1 et suivants, R211-1 et suivants du code du tourisme et à l'instruction DGFIP N° 10-003-M9, l'avance est accordée avant service fait des dépenses de voyages et de séjours auprès d'agences de voyages titulaires de licences de tourisme et d'associations agréées tourisme, dans la limite de 70% du prix du voyage, les 30% restants pouvant être versés lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour. Ceci revient au paiement de 100% du voyage avant l'exécution du marché (cf article R211-6 du code du tourisme suite au décret n° 2017-1871 du 29 décembre 2017).

10 - Transmission des offres :

La totalité des documents transmis par les candidats sera entièrement rédigée en langue française. Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager le candidat.

Uniquement par voie dématérialisée :

- sur la plate-forme du site AJI.

avant le *Vendredi 30 novembre 2019 à 16h00*

11 - Résiliation

Le présent marché pourra être résilié dans les conditions et pour les motifs visés par les articles 29 à 36 du CCAG-FCS.

12 - Liste récapitulative des articles du CCAG auquel il est dérogé

Article 5.4 et 21

13 - Liste des documents à fournir par le candidat

Les candidats devront rendre les documents suivants :

- Le règlement de consultation et du cahier des clauses particulières paraphé, daté et signé,
- L'acte d'engagement dûment complété et signé.
- La déclaration du candidat ou dume complété et signé .
- Un dossier de présentation incluant un descriptif détaillé des prestations proposées.
- Les attestations requises (certificat d'immatriculation au registre des opérateurs de voyages et séjours, attestation d'assurance responsabilité civile etc)

14 – Contenu des prestations :

1. Transport :

Le titulaire du marché assure le transport aller/retour du Collège Paul Eluard au lieu de séjour (autocar). Pour les déplacements, tous les frais y compris les taxes, autoroutes, parkings, doivent être inclus dans le prix. Le prix comprend les frais d'hébergement et de restauration du ou des chauffeurs.

Dans tous les cas, le car devra être équipé de ceintures de sécurité et les moyens de transport utilisés devront respecter la législation en vigueur à la date du transport.

Le transport en bus devra être assuré par un autocar catégorie grand tourisme confortable, climatisé, équipé de toilettes et qui diffusera des films durant les trajets, un nombre de chauffeurs suffisant et connaissant la zone de déplacement.

Le candidat fournira un mémoire technique où figurera les caractéristiques de l'autocar mis à disposition, les immobilisations obligatoires de l'autocar et du chauffeur afin de respecter la réglementation en vigueur et toutes les informations susceptibles de permettre à l'acheteur d'apprécier la qualité de l'offre : y compris les expériences sur des voyages similaires sur les deux dernières années dans la région d'accueil.

2. Hébergement :

Le titulaire du marché garantit un hébergement dans la région visitée pour les élèves et les accompagnateurs pour 3 nuits dans un hôtel de catégorie ** ou *** ou dans un centre d'hébergement équivalent. Les chambres non mixtes devront être prévues pour accueillir un groupe de 2 minimum et de 4 maximum. Les 5 adultes et le chauffeur de car seront en chambre individuelle. Taxe de séjour comprise. Supplément haute saison par personne inclus le cas échéant.

3. Repas :

Le titulaire du marché s'engage à fournir les repas suivants :

- Lundi 06 mai 2019 : déjeuner sur la route ou à l'hôtel ou dans un centre d'hébergement.
- Petit déjeuner du mardi 07 mai au jeudi 09 mai 2019 à l'hôtel ou dans le centre d'hébergement.
- Paniers repas pour le déjeuner du mardi 07 mai au jeudi 09 mai 2019 fournis par l'hôtel ou le centre d'hébergement.
- Dîners du lundi 06 mai 2019 au mercredi 08 mai 2019 à l'hôtel ou dans le centre d'hébergement.
- Dîner du jeudi 09 mai 2019 à l'hôtel ou dans le centre d'hébergement ou à défaut sur la route.

4 . Programme du séjour :

Possibilité de modifier l'ordre des visites en cas de nécessité.

Dimanche 05 mai 2019 :

Départ de GENNES VAL DE LOIRE, devant le collège PAUL ELUARD à 21h30. Arrivée du bus à 21 heures.

Lundi 06 mai 2019 :

Visite libre du musée du Pont du Gard le matin. Après-midi, visite libre de la ville de Nîmes puis visite guidée de ses arènes et sa Maison carrée. Continuation par la découverte de la Porte d'Auguste, du Castellum, du Temple de Diane, des jardins de la Fontaine et de la Tour Magne.

Mardi 07 mai 2019 :

Le matin, visite libre du Musée de la Romanité à Nîmes. Après-midi, découverte libre de la ville des Baux de Provence.

Mercredi 08 mai 2019 :

Le matin, visite du parc historique à Beaucaire. Spectacle de combat de gladiateurs et ateliers sur le mode de vie des romains inclus. Après-midi, à Orange, visite du théâtre antique avec un audio-guide.

Jeudi 09 mai 2019 :

Le matin, visite libre des arènes et du théâtre antique d'Arles. Continuation par le cloître, les cryptoportiques, les Alyscamps et les thermes. Après-midi, direction la Grande Motte pour la plage.

Vendredi 10 mai 2019 :

Retour à GENNES VAL DE LOIRE devant le Collège Paul Eluard vers 7h30.

15 – Critères de jugement :

Les critères de jugement des offres sont définis ainsi :

Prix des prestations: 60 %

Qualité des propositions : 40 %

Je déclare avoir pris connaissance des clauses figurant dans le présent CCP et ses annexes et m'engage à les respecter pendant toute la durée du marché.

Fait à

le

Le candidat



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



COLLEGE PAUL ELUARD
49350 GENNES VAL DE LOIRE

Acte d'engagement

Je soussigné (nom, prénom) :
agissant au nom et pour le compte de:
(intitulé complet et forme juridique de la société)
domicilié :
n° de téléphone :
E-mail :
ayant son siège social à :
(adresse complète et n° de téléphone)
immatriculation à l'INSEE :
- n° d'identité d'entreprise (SIREN 9 chiffres) :
- code d'activité économique principale (APE) :
- numéro d'inscription au registre du commerce:

Après avoir pris connaissance du présent document, **que je déclare accepter sans modifications ni réserves** ;

1°) M'engage, conformément aux stipulations du présent document, à exécuter les prestations demandées, objet du marché, dans les conditions indiquées dans les clauses particulières.

2°) Affirme sous peine de résiliation de plein droit du marché, ou de sa mise en régie, à mes torts exclusifs, ou aux torts exclusifs de la société pour laquelle j'interviens, que je ne tombe pas ou que ladite société ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 modifié de la loi n° 52-401 du 14 avril 1952.

3°) Demande que l'administration règle les sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte suivant :

Bénéficiaire :

Etablissement tenant le compte du bénéficiaire :

IBAN :

BIC :

JOINDRE UN RIB

A, le

Le candidat, Nom :

Signature (précédée de la mention " Lu et approuvé ") et **cachet de la société**



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



COLLEGE PAUL ELUARD
49350 GENNES VAL DE LOIRE

Déclaration du candidat ou DUME

Je soussigné (nom, prénom) :
agissant au nom et pour le compte de:
(intitulé complet et forme juridique de la société)
domicilié :
n° de téléphone :
E-mail :
ayant son siège social à :
(adresse complète et n° de téléphone)
immatriculation à l'INSEE :
- n° d'identité d'entreprise (SIREN 9 chiffres) :
- code d'activité économique principale (APE) :
- numéro d'inscription au registre du commerce:

atteste sur l'honneur :

- Ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions listées au 8-1° de l'ordonnance du 6 juin 2005, escroquerie, abus de confiance, corruption de fonctionnaires, blanchiment, etc....) ;
- Ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L.324-9 et L324-10 (travail dissimulé), L341-6 (travail clandestin), L125-1 et L125-3 (marchandage et prêt illégal de main d'oeuvre) du code du travail ;
- Ne pas être en état de liquidation judiciaire, en faillite personnelle ou être habilité à poursuivre mes activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché ;
- Avoir souscrit les déclarations m'incombant en matière fiscale et sociale ou avoir acquitté les impôts et les cotisations exigibles au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation ;
- Avoir souscrit la déclaration annuelle d'emploi de travailleurs handicapés ou à défaut avoir versé la contribution au fonds de développement pour l'insertion professionnelle des handicapés (art L.323-8-2, L.323-8-5, du code du travail – cas des personnes assujetties à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés Art L.323-1 du code du travail).

Lieu, date
Signature